

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Gérard Mojon et consorts – Orientation des jeunes après l'école: une analyse approfondie s'impose

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 16 décembre 2016 de 14h00 à 16h00 à Lausanne. Outre cet objet, durant la même séance, elle a également examiné le (16_POS_193) Postulat Manuel Donzé et consorts – Echecs en première année dans nos hautes écoles: en fait-on assez au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle dans nos écoles ?

La commission était composée de Mme Sonya Butera, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice, de Mmes Martine Meldem, Amélie Cherbuin, Josée Martin et Roxanne Meyer Keller, ainsi que de MM. Marc Oran, Dominique-Richard Bonny, Nicolas Croci-Torti, Gérard Mojon, Guy-Philippe Bolay, Denis Rubattel, Jean-Marc Sordet et Manuel Donzé.

Participaient également, Mme Anne-Catherine Lyon (cheffe du DFJC), ainsi que MM. Serge Loutan (chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation – SESAF) et Lukas Baschung (directeur opérationnel en charge des hautes écoles à la Direction générale de l'enseignement supérieur – DGES). Mme Fanny Krug (SGC) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant reporte qu'à la fin de l'école obligatoire, seul un élève sur cinq choisit une formation duale, alors qu'il y a une trentaine d'années, une bonne moitié des élèves se lançait dans un apprentissage. Le postulant regrette cette situation d'autant plus que ce mode de formation est régulièrement cité en exemple à l'étranger. Il se pose la question de savoir si cette voie est suffisamment valorisée. Il souhaite que le Conseil d'Etat investigue les raisons derrière cette malheureuse évolution et qu'il se positionne, notamment face à l'apparente académisation de l'orientation post-obligatoire.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat conteste la baisse de l'intérêt des jeunes vaudois pour la formation duale ; celle-ci reste, au contraire, très populaire. L'impression de désintérêt avancée par le postulant est sans doute due à la prise en considération de l'orientation à la fin de la scolarité obligatoire, alors que l'âge moyen de l'entrée en apprentissage est actuellement de 18 ans et 3 mois.

A la sortie de l'école obligatoire, les jeunes qui se destinent à une formation duale ont de la peine à trouver une place d'apprentissage, de nombreux employeurs préférant engager des personnes plus âgées, et certaines formations ne s'adressent qu'à des personnes majeures¹. Ainsi, si l'on recule de 2 à 3 ans l'âge auquel on observe le choix de formation des jeunes, le taux d'élèves poursuivant une

¹ un graphique détaillant la proportion des élèves en première année d'apprentissage en fonction de l'âge se trouve en annexe (1).

formation professionnelle s'avère bien supérieur aux chiffres reportés par le postulant. Les données montrent une grande stabilité dans la distribution des élèves en première année de formation du secondaire II: 2 tiers des élèves sont en formation professionnelle et seul un tiers est au gymnase².

Les élèves optant pour le gymnase ou l'école de culture générale à la fin de leur scolarité obligatoire, peuvent y accéder directement, alors que ceux intéressés par une formation duale ne commencent leur formation professionnelle qu'un an ou deux après la fin de leur scolarité obligatoire. L'Etat a mis en place des dispositifs d'aide à la transition (école ou SEMO) afin d'offrir à ces élèves le temps nécessaire pour, le cas échéant, « murir » ou pour trouver une place d'apprentissage dans le métier de leur choix.

Le Conseil d'Etat constate que le grand changement ne se situe pas dans la proportion d'élèves en formation professionnelle, mais plutôt au niveau de l'âge de l'obtention d'une place d'apprentissage ou d'entrée en école des métiers.

4. DISCUSSION GENERALE

Les commissaires prennent acte du biais mis en évidence par le Conseil d'Etat. Le postulant ressent néanmoins une dévalorisation générale de la voie duale et une perception de la part des entreprises que l'apprentissage n'est plus appréciée à sa juste valeur. Selon lui, les passerelles entre les voies de formation ne sont pas assez connues : beaucoup croient qu'un CFC ne mène nulle part, et ceci bien que de nombreuses personnes porteuses d'un CFC aient accédé à des positions importantes. Il souhaite, par ailleurs, savoir pourquoi les statistiques disponibles sont fausses, et se préoccupe de l'occupation des jeunes pendant cet intervalle entre la sortie de l'école (15½ ans) et le début de l'apprentissage (18 ans). Un autre commissaire s'inquiète également de cette difficulté à trouver une place d'apprentissage et se demande si de son côté, le patronat fait assez d'efforts, et quels pourraient être les solutions pour que les 15-16 ans ne restent pas sans solution de formation.

La Conseillère d'Etat explique que les chiffres en soi ne sont pas faux puisqu'ils reflètent l'orientation des élèves lors de leur première année après l'école obligatoire. Si l'intérêt est de connaître l'orientation effectivement suivie par les jeunes au degré secondaire II, il faut prélever l'information différemment. Le biais observé à la sortie de l'école obligatoire en faveur de la voie gymnasiale est dû à l'offre limitée en places d'apprentissage opposé à la garantie d'entrer au Gymnase/Ecole de Culture Générale si l'on remplit les conditions d'admission. Le Canton de Vaud a demandé à l'Office Fédéral des Statistiques d'inclure les données relatives aux 18-20 ans pour en monitorer la stabilité.

Elle salue l'effort remarquable fait par le patronat face à l'augmentation des besoins en places d'apprentissage découlant de l'évolution démographique : le nombre de places d'apprentissage a doublé, anticipant ainsi une vague démographique sur le point d'arriver au niveau du secondaire II. Elle se veut rassurante : à la fin de l'école obligatoire, les jeunes ne restent pas sans rien faire. Les filières de transition leur permettent de différer leur entrée en apprentissage. A leur sortie d'une école de transition, de nombreux jeunes ont trouvé une place.

Une piste pour diminuer les délais pourrait être de renforcer la formation professionnelle en école, avec deux bémols. Premièrement, les données montrent que les jeunes préfèrent de loin la formation professionnelle duale à celle en école ; et, deuxièmement, cette solution impliquerait une importante construction de nouvelles infrastructures scolaires³. En ce qui concerne la valorisation de l'apprentissage, de nombreuses actions ont été mises en place, et les formations ES et des HES sont de plus en plus populaires.

Un premier commissaire abonde dans le sens de la CE : l'obtention d'une place d'apprentissage peut prendre du temps. Ceci est d'autant plus vrai que la formation envisagée est prisée. Il souhaiterait voir l'offre en conseillers en orientation scolaire et professionnelle renforcée, de même que l'information faite aux enseignants de l'école obligatoire, ces enseignants n'étant pas toujours au clair sur l'ensemble des voies de formation post-obligatoires.

² les données relatives aux années scolaires 2011-2016 figurent en annexe (2).

³ une formation en entreprise implique l'utilisation d'une salle de classe 1 jour par semaine, par opposition à une formation en école qui exige des locaux scolaires tous les jours de la semaine.

Un autre commissaire confirme les énormes efforts entrepris par l'Etat et les milieux patronaux, en citant, notamment la promotion faite auprès des entreprises étrangères qui ne sont pas familières avec notre système de formation duale. Il salue également la mise en place de la bourse d'apprentissage. Il reconnaît que de nombreux patrons préfèrent embaucher des apprentis plus âgés, et demande confirmation si l'entrée en apprentissage des jeunes suisses alémaniques est différente de celles des jeunes vaudois.

Un autre commissaire demande des précisions sur le programme LIFT.

Les éclaircissements suivants sont apportés :

- Si globalement, l'entrée en apprentissage est effectivement plus rapide/massive en Suisse alémanique⁴, les données montrent que l'âge d'entrée en apprentissage dépend d'une variable toute autre que la région linguistique : le milieu urbain vs non-urbain (rural/alpin).

En dehors des milieux urbains, les jeunes trouvent plus facilement une place d'apprentissage dès la sortie de l'école obligatoire, alors que dans les grandes villes suisses, les jeunes entreprennent plus facilement des formations en école et visent plus souvent des études longues.

- Le système de formation duale a été mis sous tension par les programmes cantonaux de lutte contre la précarisation des jeunes adultes : la récupération de personnes sans formation professionnelle certifiée par FORJAD (18-25 ans) et FORMAD (>25 à <40ans) a créé une augmentation transitoire du nombre de candidats à la formation professionnelle. Ces personnes rentrent en compétition avec les jeunes sortant de l'école obligatoire pour les places de formation.

- L'orientation professionnelle ne fait pas une promotion systématique pour une formation plutôt qu'une autre. Son rôle est de conseiller et informer, elle peut participer à la promotion de secteurs économiques et de secteurs de formation. Le département et les milieux économiques œuvrent ensemble en faveur de la formation professionnelle auprès des jeunes.

- Le programme LIFT en est à ses débuts. Il s'agit d'anticiper la fin de l'école obligatoire en offrant des places de stage à des élèves désintéressés par l'apprentissage en milieu scolaire. Le but est de faciliter le passage de l'école au monde professionnel. Sa mise en œuvre et son succès reposent essentiellement sur la qualité des liens entre l'école et les entreprises locales.

Les commissaires reconnaissent l'ensemble des efforts des entreprises et du DFJC. S'agissant des statistiques descriptives, tous s'accordent qu'il conviendrait d'avoir les chiffres pour les jeunes ayant obtenu un contrat d'apprentissage. Une prise en considération partielle du postulat est alors envisagée.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat par 12 voix pour et 1 contre, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

A savoir :

« (...) Cette analyse doit comprendre notamment :

– Les raisons de cette constante diminution du nombre d'entrées en apprentissage.

~~— La position du Conseil d'Etat par rapport à cette diminution.~~

– L'adéquation de la valorisation de cette voie de formation.

~~— Un bilan des prestations faites par les offices d'orientation professionnelle, comprenant notamment la pertinence du message vis à vis de la formation professionnelle.~~

– La promotion du préapprentissage est-elle adéquate en regard de sa partie pratique ?

⁴ pour information, le Canton de Vaud est dans la moyenne romande

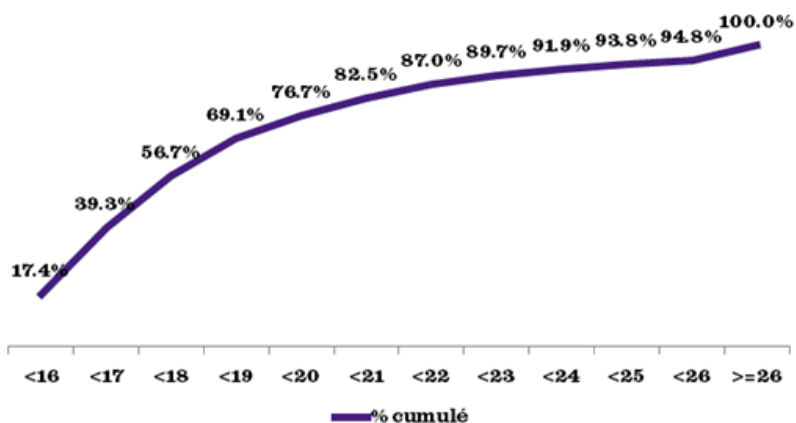
- ~~— Un recensement des projets d'établissements consacrés à la préparation de l'entrée en apprentissage et leur promotion par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).~~
- Une comparaison avec d'autres systèmes de formation en Suisse ou à l'étranger et ses conséquences sur l'employabilité.
- La position du Conseil d'Etat vis-à-vis de « l'académisation » de l'orientation».

Crissier, le 17.02.2017.

La rapportrice :
(Signé) Sonya BUTERA

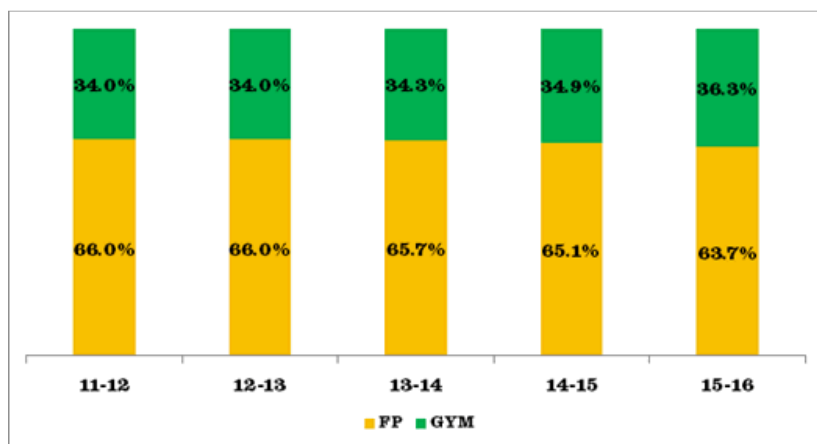
Annexes⁵ :

1) Représentation graphique de l'âge d'entrée des élèves en formation duale (rentrée 2015-2016)



Population : 1ère année (avec redoublants), AFP et CFC (sans prise en compte des VAE, article 32 et 2e ou 3e formation)

2) Proportion des élèves en première année (gymnase et formation professionnelle), rentrées scolaires de 2011 à 2015



Années scolaires 2011-12 à 2015-2016

⁵ Source : SESAF, DFJC